



L'édito

Sanctuaire sous haute tension

À chaque drame médiatisé, les politiques s'élèvent contre les attaques dont est l'objet le « sanctuaire éducation nationale ». Ils et elles, à chaque fois, font part de leur détermination à rétablir « l'école » comme un refuge, comme un lieu de tranquillité à préserver où les personnels et les usagers seront protégés. Cette posture a bien sûr culminé après l'attentat d'Arras, mais elle a aussi été mobilisée très récemment, dans une forme d'urgence et sans attendre de connaître la réalité des faits, à l'occasion de récentes agressions de collégiens.

Ceci n'est pas nouveau. La question de la violence qui implique l'École, de l'agression physique jusqu'à la mort (y compris comme conséquence du harcèlement), est souvent utilisée pour évoquer un passé fantasmé, celui d'une « école-sanctuaire ».

Cette communication bien consensuelle est en réalité d'un cynisme intolérable. La majorité a fait de l'école publique une cible et un champ de tensions qu'elle attise en permanence.

Sanctuarise-t-on les collèges et lycées quand on organise la baisse du nombre d'agents, CPE, AESH, AED, enseignant-es, en première ligne sur le terrain pour faire face au harcèlement ? quand le suivi au quotidien des élèves devient impossible avec des groupes-classes que l'on fait éclater au lycée et

désormais au collège ?

Les politiques contribuent-ils à la sérénité, quand ils parlent de l'école comme un lieu d'affrontement, et utilisent le lexique de la guerre ? quand N. Belloubet explique vouloir « projeter » une « force mobile scolaire » nationale pour assurer la sécurité dans certains établissements ?

Fait-on de l'espace scolaire un lieu protégé pour l'émancipation par les savoirs, quand on sape avec constance les conditions de travail, l'identité professionnelle, la formation disciplinaire ?

Au SNES-FSU, nous affirmons qu'infliger des réformes éducatives qui structurent les inégalités et compromettent tout espoir de réussir est aussi une forme de violence sociale, aussi légitime à combattre que les autres !

■ Jean-François Carérel



Le tweet du mois

SNES FSU académie de Lille @snesdelille · 2 avr.
#NousNeTrieronsPasNosÉlèves
@SNESFSU
@GabrielAttal on arrive!



Le SNES-FSU revendique pleinement son identité de syndicat de métier. Ainsi, c'est dans la pratique quotidienne du métier que l'action syndicale prend son sens. Le bulletin académique a voulu donner la parole aux collègues enseignant·es dont les disciplines sont de plus en plus menacées.

Chacun·e nous fait part de son vécu professionnel et du sens donné à son enseignement, et par là même, à son métier.

Trois questions à :



Laurence Rompais
Professeure de technologie
au collège Maxime Deyts de Bailleul



Peux-tu nous décrire la situation de ta discipline ?

La suppression de la techno en 6^{ème} a été un véritable traumatisme. Les six mois qui ont suivi l'annonce ont été très compliqués, on ne savait pas de quoi serait fait notre avenir. On nous a fait comprendre par voie de presse que nous ne pourrions plus enseigner notre discipline aux 6^{èmes} et que nous serions remplacés par des profs de SVT ou de physiques. On s'est vraiment senti dévalorisé.

Quels sont les impacts sur ton poste et sur ta situation personnelle ?

Dans mon collège, un poste a été supprimé à l'occasion d'un départ en retraite. J'ai eu de la chance, étant la dernière arrivée dans l'équipe. Comme nous sommes un gros collègue et que nous avons des demi-groupes, ce sont 16 heures qui ont disparu.

En quoi considères-tu que l'affaiblissement de ta discipline constitue un manque pour les élèves ?

Les élèves en cycle 4 vont manquer de connaissances et de vocabulaire de base pour appréhender la discipline. Par conséquent, on va compenser en accélérant les apprentissages ! Et puis, il y a ce paradoxe : nous vivons dans un monde où la technologie prend énormément de place et en même temps on affaiblit son enseignement. C'est absurde.



Alain Delgéry
Professeur d'arts plastiques
au collège Georges Brassens de Saint-Venant



Peux-tu nous décrire la situation de ta discipline ?

À la rentrée prochaine, nous perdrons 2 classes. Je me retrouve en déficit de 2 heures. Au regard de la DHG, je n'ai pas la possibilité de dédoubler certaines classes sans pénaliser d'autres collègues. Je me retrouve donc avec un CSD de 3h à effectuer dans un établissement situé à une douzaine de kilomètres supplémentaires.

Quels sont les impacts sur ton poste et sur ta situation personnelle ?

Ma mission s'étoffe et les classes passent de 25 à 30 élèves. J'entends bien la baisse démographique mais l'« optimisation comptable » des élèves me révolte. Comment gérer en pratique un effectif de 30 élèves de plus en plus hétérogènes (TDA, DYS, Allophones, ...), sans accompagnement puisqu'en arts nous en sommes souvent privés. Le problème principal, ce sont les effectifs par classes et par conséquent le temps accordé à tous les élèves. 28 à 30 élèves en pratique c'est définitivement trop ! Cette année, je suis aussi à plus de 6 mercredis après-midi de formation ! Quand évaluer les écrits de mes élèves, préparer mes séquences, organiser les sorties et l'ouverture culturelle ?

En quoi considères-tu que l'affaiblissement de ta discipline constitue un manque pour les élèves ?

Arts plastiques et éducation musicale sont des disciplines nodales qui créent des liens entre les citoyens et c'est sans doute cela le rôle de la culture... Pour émanciper et éviter l'uniformisation de la pensée, nos disciplines doivent encore s'adresser à l'ensemble des élèves. L'éventuelle « optionnalisation » de nos matières seraient évidemment catastrophique.



Hélène Nowacki
Professeure d'allemand
au collège Diderot de Dainville



Peux-tu nous décrire la situation de ta discipline ?

La réforme de 2016 avait déjà bien attaqué la diversification en stoppant les bilangues et en réduisant la LV2 à 2h30 d'enseignement par semaine dès la 5^{ème}. La réforme Blanquer, quant à elle, fait dramatiquement se réduire la place des LVC. Nous sommes inquiets également de voir émerger l'idée que la LV2 puisse devenir une option au collège.

Quels sont les impacts sur ton poste et sur ta situation personnelle ?

Nous nous démenons pour faire la promotion de nos langues dans les écoles primaires environnantes, chaque année nous nous battons pour maintenir les heures réglementaires pour chaque niveau. Nous enseignons en général sur deux établissements voire trois. C'est une surcharge de travail considérable, nous sommes épuisés.

En quoi considères-tu que l'affaiblissement de ta discipline constitue un manque pour les élèves ?

Affaiblir notre discipline, c'est ne pas donner de perspectives d'avenir. C'est un non sens. Selon moi, il faut avoir l'ambition d'offrir à tous nos élèves une offre linguistique de qualité. Apprendre une langue c'est apprendre à s'ouvrir à l'autre, à le comprendre, à l'accepter. Cela devrait être à l'image de ce qu'est censée être l'Ecole de la République.

Retraités

A pied, avec une canne, un déambulateur ou un tracteur...

Le mardi 26 mars, les retraités étaient à nouveau dans la rue pour la défense du pouvoir d'achat et l'augmentation des pensions. La revalorisation des pensions de 5,3 % au 1^{er} janvier 2023 n'est pas un cadeau.

C'est la stricte application de l'article L.161-25 du code de la Sécurité sociale qui revalorise chaque année la pension de base en fonction de l'inflation. Et depuis 2017, entre l'évolution des prix et celle de la pension, la perte de pouvoir d'achat des retraités est évaluée à 9,1 % + 3 mois de pension.

Mais les retraités du groupe des 9 rappelaient aussi les revendications du 100 % Sécu des soins prescrits et le

développement de services publics de proximité. Enfin, au moment où plus personne au gouvernement ne parle de la loi « grand âge », les retraités martelaient leur exigence d'un service public national de l'autonomie avec

zéro reste à charge.

A Lille, Arras et Boulogne, nombreuses et nombreux étaient les retraité-es dans la rue pour porter haut et fort leur combat.

■ Agnès Huret



EAFC et formation au paf Massacre à la tronçonneuse

Macron et ses ministres de l'Éducation en ont fait un cheval de bataille : les enseignant-es ne pourront plus partir en stage sur leurs plages de cours. Désormais, les formations devront se faire en soirée, pendant les vacances scolaires (rémunérées) ou sur les demi-journées libres, le mercredi après-midi évidemment aussi.

Alors, pour adapter l'offre du PAF, l'EAFC va proposer l'année prochaine des formations sur des demi-journées, en couplant par exemple deux ou trois heures en présentiel par-ci, deux fois trois ou quatre heures en distanciel par-là et en complétant le tout avec des dispositifs « asynchrones » (une conférence enregistrée par exemple).

Se former sans rencontrer les collègues, sans échanger si ce n'est au travers de « tchat » ou de « fils de discussion » et par le seul biais de dispositifs descendants, drôle de conception... des métiers de l'éducation !

■ Olivier Mathieu

Santé au travail Marche ou crève !

La médecine de prévention est depuis trop longtemps le parent pauvre de notre métier : pendant longtemps un seul médecin et deux infirmières pour l'académie, des délais de traitement à rallonge, des préconisations qui ne sont pas toujours suivies d'effet dans les établissements, des refus toujours plus nombreux d'allègements de service. Même lorsque la MDPH reconnaît un handicap et demande à l'employeur de financer un équipement particulier, une prothèse auditive par exemple, il faut prendre son mal en patience. Faute d'enveloppe budgétaire suffisante, le Pôle Handicap est seulement en train de traiter les demandes déposées en... 2022 ! Trop de collègues doivent pallier ces manquements par leurs propres moyens. Le temps partiel thérapeutique (qui permet de maintenir le traitement) n'est financé qu'un an et les collègues qui ne peuvent plus faire un service complet en raison de leur état de santé, doivent ensuite se mettre en temps partiel, avec perte de salaire, à leur propre frais une année durant, avant de recharger leurs droits. Notre profession est vieillissante, nous ne pouvons plus fonctionner ainsi,



Le manager du trimestre

Compétence psychosociale : sortir du sentiment de solitude !

A quoi reconnaît-on un manager qui s'ennuie, seul, dans son trop vaste bureau ?

On le reconnaît au nombre de réunions qu'il convoque. Notre champion a trouvé dans le « choc des savoirs » le moyen de multiplier les moments conviviaux. Rien que pour cet admirable dispositif de tri sélectif, il n'a pas moins prévu que 8 réunions en un seul mois.

De quoi bien se réchauffer au contact des enseignant-es très sûrement enthousiastes à l'idée de participer au grand sabordage de la mixité sociale et scolaire. Grâce à la réunionite chronique qui guette, nos managers, dans leur grande salle polyvalente toute froide, ne se sentiront plus jamais seuls...

avec des enveloppes budgétaires sous contrainte et des droits réduits au minimum. Il est urgent d'en conquérir de nouveaux.

■ Olivier Mathieu



Le saviez-vous ?

Caisse de grève du SNES-FSU de Lille

Le SNES-FSU de Lille a mis en place une caisse de grève académique dans le cadre de la lutte contre le « choc des savoirs », depuis le 1^{er} février 2024 inclus.

Les dons peuvent être reçus par chèque, à notre adresse (209 rue Nationale, 59000 Lille). D'autres se font en ligne, par carte bleue. Les dons des syndiqué-es sont tous enregistrés en surcotisations, ce qui leur permet d'en déduire 66 % de leur impôt sur le revenu.

Pour le reversement, les modalités sont les mêmes que pour la caisse de solidarité mise en place contre la réforme des retraites. Plusieurs principes sont retenus : la caisse bénéficie aux syndiqué-es, et les reversements doivent se faire sur justificatifs (les fiches de paie avec les jours effectivement retirés). L'indemnisation est déclenchée à partir du 3^{ème} jour de grève retiré sur le salaire, sauf pour les AED et les AESH pour qui elle est déclenchée dès le 1^{er} jour. Cela peut aussi être le cas pour les contractuel·les, selon leur indice. Les demandes sont étudiées, et le montant de l'indemnisation est fixé à 50 euros maximum par jour de grève retiré et indemnisé.

Contactez-nous pour toute question.

■ Marie Cattelain, trésorière académique

Migrants sur le Littoral Les frontières continuent de tuer !

Depuis 1999, 403 migrants ont trouvé la mort à la frontière franco-britannique. La politique des barbelés et de la traque de l'Europe forteresse poursuit son oeuvre mortifère.

Le 3 mars dernier dans le canal de l'Aa, une fillette irakienne de 7 ans s'est noyée alors qu'elle et sa famille tentaient de rejoindre la mer par Gravelines pour ensuite se rendre au Royaume-Uni.

Les gouvernements français et britannique ont déployé un tel arsenal policier et militaire sur le littoral calaisien que les tentatives de passage doivent se faire plus en amont, ce qui accroît les dangers encourus.

Le gouvernement français et les

différents gouvernements européens sont responsables de ces drames : ils dépensent des milliards pour traquer les migrants et empêcher toute circulation et toute installation. Ce sont des femmes, des enfants, des hommes qui fuient les guerres, les famines et les dictatures dont les puissances européennes sont en grande partie responsables.

Seules nos futures mobilisations permettront d'imposer un accueil digne de tous les migrants, d'où qu'ils viennent ! Nous exigeons de faire respecter la liberté de circulation et d'installation pour toutes et tous !

■ Olivier Carraud

Départ en retraite



C'est par son engagement syndical infaillible que **Marilyn Shirley** s'est illustrée depuis de très nombreuses années. Son activité comme S1 du Lycée Blaise Pascal de Longuenesse suscitait autant l'admiration que le respect avec le souci chevillé au corps de faire respecter les droits des personnels. En plus d'être membre de la CAA ou du groupe LV de l'académie,

Marilyn a participé à de nombreux congrès académiques et à plusieurs congrès nationaux où la précision de ses interventions a toujours fait mouche. Marilyn a fait également vivre le SNES et la FSU dans les intersyndicales de l'Audomarois, notamment lors des mobilisations retraites ou de plans sociaux locaux, comme à Arjo Wiggins. Elle a permis la création de RESF Audomarois et a soutenu de façon déterminante des dizaines de familles, d'élèves et d'étudiant·es étranger·es victimes de lois d'exclusion. C'est du fond du cœur que nous lui souhaitons de profiter pleinement, avec ses proches, d'une retraite heureuse.



Les stages à venir

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à toutes et à tous. Le SNES-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué-es. Si vous travaillez le jour du stage, **vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.**

→ Stage Lettres

vendredi 19 avril, lycée Queneau, Villeneuve d'Ascq

→ Stage Collège : Gripper l'engrenage du "choc des savoirs"

vendredi 17 mai, lieu à définir

→ Stage FSU pour défendre les droits LGBTQI+ à l'école

jeudi 23 mai 2024, Inspe, Amphi J. Zay, Arras

→ Stage CPE

mardi 4 juin, sur Lille, lieu à définir

→ Stage Maths

jeudi 6 juin, collège Nina Simone, Wazemmes

→ Stage Documentation

jeudi 13 juin, sur Lille, lieu à définir

À consulter régulièrement



www.lille.snes.edu



@snesdelille